



## Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 16 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le seize décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MARSAZ, dûment convoqués le 09.12.2025, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Gilles FLORENT, Maire.

Conseillers présents : FLORENT Gilles, BULIDON Mickaël, RENARD Manon, IZIER Eric, BUNGENER Frank, MENTHON Anaïs, MARION Emmanuel, CAIRE Vanessa, FRECHET Mélissa, DEDIEU Gérard, CHRION Bruno, Christelle LAMOTTE, Maurinne TESQUET

Excusés :

Secrétaire de séance : Mélissa FRECHET

### Approbation du précédent conseil municipal du 14.10.2025

Approbation à l'unanimité

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 13

### Adhésion de la bibliothèque municipale au réseau de lecture publique de ARCHE AGGLO

Dans le cadre de sa compétence en matière de lecture publique, ARCHE AGGLO propose la mutualisation des ressources documentaires et numériques, d'élargir l'offre de services proposés aux usagers, de bénéficier d'un appui technique et logistique et de renforcer l'attractivité culturelle auprès des bibliothèques communales.

Après en avoir délibéré, les conseillers votent :

Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 13

### Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires 2027-2030

Monsieur le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- L'opportunité de confier au Centre de Gestion de la Drôme le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- Que le Centre de Gestion de la Drôme peut souscrire de tels contrats pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité ;  
Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
  - Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
  - Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;  
Les contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :
    - Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2027.
    - Régime du contrat : capitalisation.

Après en avoir délibéré, les conseillers votent :

Abstention :      Contre :      Pour : 13



## **Modification de la convention de répartition des dépenses de fonctionnement du RPI Bren Marsaz Chavannes**

Monsieur le Maire expose,

Suite à une réunion qui s'est tenue pour la vérification annuelle des dépenses de fonctionnement du RPI Bren Marsaz Chavannes, les membres de la réunion se sont aperçus que la section des recettes n'apparaissait pas sur la convention ainsi que la détermination des effectifs d'enfants.

Celle-ci prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Après en avoir délibéré, les conseillers votent :

Abstention :                      Contre :                      Pour : 13

.....

## **Approbation de la participation financière de la complémentaire santé**

Pour rappel, les membres du conseil ont voté lors de la séance du 14/10/2025, un projet de délibération pour la mise en place d'une participation financière de la complémentaire santé labellisée à compter du 01/01/2026.

Vu la décision favorable du Comité social territorial lors de la saisine du 16/12/25.

Après en avoir délibéré, les conseillers votent :

Abstention :                      Contre :                      Pour : 13

.....

## **Ajout du Chemin de la Tavasse dans le classement de la voirie pour la déclaration 2026**

Comme toutes les années nous devons déclarer les voiries communales et rurales aux services du Département et de la Préfecture afin de pouvoir prétendre à des subventions pour celles-ci.

Cette année, nous intégrons le chemin de la Tavasse dans la voirie communale qui est de nouveau praticable suite à la réfection de celui-ci pour l'enlever des chemins ruraux. Il mesure 700 mètres linéaires que nous ajoutons sur la déclaration 2026.

Voici la déclaration pour l'année 2026 :

- Longueur des chemins ruraux : 16.052 km
- Longueur de la voirie communale : 20.587 km

Après en avoir délibéré, les conseillers votent :

Abstention :                      Contre :                      Pour : 13

.....

## **Décision modificative n°1 pour le budget communal 17760**

Afin de mettre à niveau les chapitres de dépense de fonctionnement, le 1<sup>er</sup> adjoint propose la modification budgétaire suivante :

OPERATION FONCTIONNEMENT	MONTANTS
611 (011) – Contrats de prestations de service	+23000.00 euros
64131 (012) - Rémunérations	-17000.00 euros
65311 (65) – Indemnités de fonction	-2000.00 euros
65561 (65) – Contrib.fonds compens.chrgs territoriales	-4000.00 euros

Après en avoir délibéré, les conseillers votent :

Abstention :                      Contre :                      Pour : 13

.....





### Divers et tour de table

- Virement de crédit n°3
- Demande de subvention 2026 – Restos du cœur, les conseillers ne souhaitent pas donner suite,
- Demande de subvention – MFR Mondy, cela fait plusieurs années que cet établissement fait la demande, les conseillers ne souhaitent pas donner suite,
- Courrier d'un administré, le courrier étant anonyme, nous ne pouvons pas donner suite mais nous informons l'expéditeur que les travaux ont été autorisés par le service d'autorisation du droit des sols suite à un dépôt en mairie d'une déclaration de travaux,
- Un administré nous a fait la demande en mairie s'il y avait un projet de mettre en place un éclairage sur un arrêt de bus qui se retrouve en dehors du village car celui-ci est dans le noir total au bord d'une route, les conseillers réfléchissent à un projet et vont demander des devis,
- G.DEDIEU a participé à la pose des guirlandes de noël et demande si la commune pourrait prévoir l'achat de quelques nouvelles guirlandes,
- C.LAMOTTE a participé à une réunion d'information et d'échange sur l'installation de panneaux solaires à Chavannes, cela a été très enrichissant,
- Le repas du 11/11 s'est très bien passé mais il y a eu plusieurs retours du menu qui n'aurait pas beaucoup plu,
- E.MARION participera à une réunion au Syndicat d'Irrigation de la Drôme et fera un retour de ce qu'il s'est dit,
- La modification n°3 du PLU sera mise sur le site internet de la commune,
- F.BUNGENER informe que nous avons reçu des informations suite au recensement de la population de cette année, il faut nous baser sur l'année 2023, Marsaz compte donc 737 habitants,
- Les formalités pour l'école du fruit sont en cours,
- M.FRECHET nous fait un retour sur l'élaboration du bulletin municipal, il est presque complet, il nous manque quelques photos, et part à l'imprimerie normalement en fin de semaine,

La séance est levée à 21h00

Le prochain conseil se tiendra le 27 janvier 2026 à 20h à la mairie.

Le Maire de Marsaz, Gilles FLORENT